

CPT-41

SAVOIR ETABLIR, CALCULER LES SALAIRES ET EDITER LES BULLETINS DE PAIE DES SALARIES

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, chaque participant devra mieux :

- Calculer : les principaux éléments pouvant impactés le salaire brut : primes, absences, congés payés et les cotisations sociales.
- Etablir toute paie de salarié non-cadre ainsi que les paies simples de salarier cadre.

CONTENU DU PROGRAMME DE LA FORMATION :

- Identifier les différentes parties du bulletin de paie
 - ✓ Sa conception.
 - ✓ Ses mentions obligatoires, Ses mentions interdites.
 - ✓ Sa valeur juridique.
- Répertorier les différentes composantes de la rémunération
 - ✓ Connaître le principe de mensualisation du salaire.
 - ✓ Veiller au respect du SMIC, des salaires minima conventionnels.
 - ✓ Identifier les principales primes et indemnités : dissocier le légal du conventionnel, les éléments soumis et non soumis.
 - ✓ Comprendre le principe des avantages en nature.
- Établir un bulletin de paie et calculer les cotisations sociales obligatoires
 - ✓ Les différentes tranches, les bases.
 - ✓ Le prorata de plafond.
 - ✓ Les cotisations, chômage, retraite complémentaire, ...
- Gérer les absences en paie
 - ✓ Calculer les retenues pour absence selon les différentes méthodes :
 - Jours ouvrés ; ouvrables ; calendaires.
 - ✓ Approfondir les règles propres aux congés payés :
 - Incidence des absences sur l'acquisition ;
 - Les congés de fractionnement ;
 - Éléments de salaire à prendre en compte dans l'indemnisation ;

- ✓ Indemniser la maladie, accident de travail, maternité :
 - Le calcul des IJSS ;
 - Le mécanisme de la subrogation.
- Établir un bulletin de paie de solde de tout compte
 - ✓ Lister et calculer les indemnités spécifiques à verser en cas de rupture.
 - ✓ Connaître le régime fiscal et social des indemnités.
 - ✓ Fournir les documents liés au départ.

PUBLIC CIBLE

- Assistante/Gestionnaire paie.
- Prestataire externe aux entreprises (cabinets comptables, éditeurs de logiciels...).

DUREE DE LA FORMATION :

03 journées de 8 heures chacune

ANIMATEUR :

Formateur spécialisé avec longue expérience